

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 03 juin 2024 à 19h00**  
**Liste des délibérations**

○ **droit de préemption urbain, parcelles cadastrées section AD n°1400, n°1401, n°1406 (route de Chaffrey) (délibération D23/2024)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°09/2024 a été reçue en mairie le 19/04/2024 ;
- qu'elle concerne la vente des parcelles cadastrées section AD n°1400, n°1401, n°1460 (consistant en terrain bâti d'une surface de 3 236 m<sup>2</sup>, appartement d'une surface de 37,80 m<sup>2</sup> avec garage et cave, lot d'une copropriété) ;
- que le prix de la vente est de 236 000,00 Euros ;

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- ***De ne pas exercer*** son droit de préemption sur la vente des parcelles cadastrées section AD n°1400, n°1401, n°1460.

○ **droit de préemption urbain, parcelles cadastrées section AD n°1400, n°1401, n°1406 (route de Chaffrey) (délibération D24/2024)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°10/2024 a été reçue en mairie le 02/05/2024 ;
- qu'elle concerne la vente des parcelles cadastrées section AD n°1400, n°1401, n°1460 (consistant en terrain bâti d'une surface de 3 236 m<sup>2</sup>, appartement de 83,06 m<sup>2</sup> avec garage et cave, lot d'une copropriété) ;
- que le prix de la vente est de 450 000,00 Euros (avec en plus une commission à la charge de l'acquéreur d'un montant de 15 000,00 Euros) ;

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- ***De ne pas exercer*** son droit de préemption sur la vente des parcelles cadastrées section AD n°1400, n°1401, n°1460.

○ **demande de subvention (travaux d'aménagements paysagers au Chef-lieu - Conseil départemental) (délibération D25/2024)**

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du CDAS 2024 (contrat départemental d'avenir et de solidarité) pour des travaux de d'aménagement paysagers au Chef-lieu.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Montant de l'opération (travaux) : 460 000,00€ HT

Financement attendu :

- Conseil départemental : 138 000,00€ => 30% (dépense subventionnable : 460 000,00€ HT)
- Autofinancement : 322 000,00€ HT

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- ***D'autoriser*** le Maire à accomplir toutes les formalités relatives au dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du CDAS 2024 (contrat départemental d'avenir et de solidarité) pour des travaux de d'aménagement paysagers au Chef-lieu.